

ALTERNANCE / APPRENTISSAGE : LES CLÉS POUR EN FAIRE UNE EXPÉRIENCE GAGNANT-GAGNANT POUR L'ÉTUDIANT ET L'ENTREPRISE

TREMPLIN

ÉTUDES-HANDICAP-ENTREPRISES :

« L'ALTERNANCE PERMET AU JEUNE EN SITUATION DE HANDICAP D'APPRENDRE L'ENTREPRISE ET À L'ENTREPRISE D'APPRENDRE LE HANDICAP »

En France, un diplôme d'études supérieures est un sésame pour entrer dans le monde du travail ; et l'alternance est un bon moyen d'en obtenir un. C'est pour cela qu'elle séduit les jeunes et, entre autres, les jeunes en situation de handicap. Chez TREMPLIN, il n'est d'ailleurs pas rare de voir des étudiants handicapés faire tout leur parcours d'études supérieures en favorisant cette voie de formation.

POURQUOI L'ALTERNANCE EST-ELLE PRISÉE DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Elle est révélatrice de leur état d'esprit face aux études : une approche modeste, pragmatique et prudente. Modeste car après le Bac, ils privilégient souvent des études courtes comme le BTS plutôt que des études universitaires ou des prépas. Choix qui est aussi pragmatique, parce ils réalisent souvent leur BTS dans l'environnement connu et rassurant de leur lycée. Enfin prudent, car l'alternance a l'avantage d'associer études et entreprise et donc de s'assurer une expérience professionnelle à valoriser sur le marché du travail, qu'on obtienne ou non son diplôme. Chez TREMPLIN les demandes d'alternance dépassent les demandes de stage : c'est un dispositif plébiscité par ceux qui veulent avancer aussi bien dans leur qualification que dans l'emploi.

EN QUOI EST-CE VERTUEUX POUR UNE ENTREPRISE D'EMBAUCHER UN ALTERNANT EN SITUATION DE HANDICAP ?

Cela lui permet de répondre à la fois à son obligation d'emploi de personnes handicapées et d'alternants. Tout en intégrant un nouveau collaborateur sur lequel elle compte, elle fait aussi entrer le handicap au sein de ses activités et de ses équipes. En mettant en place

un tel dispositif, elle s'inscrit dans une vraie dynamique gagnant-gagnant : le jeune en situation de handicap apprend l'entreprise et l'entreprise apprend le handicap.

COMMENT LES ACCOMPAGNEZ-VOUS VERS UNE ALTERNANCE RÉUSSIE ?

Avec les entreprises, nous travaillons d'abord en amont pour qu'elles comprennent bien les enjeux de l'alternance pour le jeune et pour nous assurer que les limites du handicap, si elles existent, sont bien prises en compte. Le suivi tout au long de l'alternance est également capital : nous accompagnons le jeune, son tuteur et aussi, si cela s'avère nécessaire, l'équipe de travail. Dès les premières semaines nous réalisons un bilan téléphonique puis, au bout de 3 mois, nous invitons, le jeune, son tuteur et son école à faire le bilan de ce qui a été mis en place, des points positifs et des points à améliorer en distinguant ce qui relève du handicap ou non. En effet le handicap a tendance à cristalliser toute l'attention. On lui impute toutes les difficultés ou les obstacles : bien souvent, il n'a rien à voir ! Enfin tout au long du contrat, nous vérifions que les missions confiées à l'alternant(e) correspondent bien au référentiel de la formation. Car notre objectif, ne n'oublions pas, c'est bien l'obtention du diplôme.

C'EST DONC UN BON PASSEPORT POUR L'EMPLOI ?

Absolument. En immergeant le jeune dans des situations réelles de travail, l'alternance lui permet d'évaluer ses choix, ses aspirations, ses capacités et la réalité des limites de son handicap : il



Christian Grapin,

Directeur de TREMPLIN Études-Handicap-Entreprises

« Chez TREMPLIN, les demandes d'alternance dépassent les demandes de stage : c'est un dispositif plébiscité par ceux qui veulent avancer aussi bien dans leur qualification que dans l'emploi. »

se rend bien souvent compte que les difficultés qu'il croyait rédhibitoires sont moindres et surmontables avec, éventuellement, une adaptation particulière. Cela crée un effet tremplin pour l'avenir : sachant exactement ce dont il est capable, il peut faire le choix de continuer ses études ou de se lancer sur le marché du travail où, face à un recruteur, il saura valoriser de façon très objective ce qu'il sait faire.

VOTRE MESSAGE À UN FUTUR ALTERNANT ?

L'alternance ne convient pas à tous les jeunes qu'ils soient en situation de handicap ou pas. Si c'est une bonne façon d'allier formation et expérience, le rythme études / travail peut engendrer des contraintes à ne pas négliger. C'est une solution bien adaptée à ceux qui veulent avancer pas à pas. Immérgés durablement dans les réalités de l'entreprise, ils perçoivent la diversité des situations, évaluent leurs capacités à y répondre et acquièrent ainsi la faculté de valider, modifier ou réorienter avec objectivité un choix d'études ou de métier.

DIPLÔME / EMPLOI : LE SAVIEZ-VOUS ?

59 % des personnes sans emploi ont un niveau d'études inférieur au Bac. Le taux de chômage des non diplômés est 3 fois supérieur à celui des BAC +2 et plus (17 % contre 6 %).

CW.